COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE - CHARGES D'EXPLOITATION

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION DES COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE 5
1. CHARGES D'EXPLOITATION 6
1.1. Activités de base du Distributeur 7
1.2. Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et éléments spécifiques.... 8
1.2.1. Critères d'établissement des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et des éléments spécifiques 8
1.2.2. Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers 9
1.2.3. Éléments spécifiques 16
1.2.4. Reclassement vers les activités de base et suivi 18
1.3. Disposition du compte d'écarts - Pannes majeures 18

ANNEXE A : ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DES CHARGES D'EXPLOITATION LIÉE AUX ACTIVITÉS DE BASE 19
ANNEXE B : ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS ET ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES.....23
ANNEXE C : COÛT DE RETRAITE.....27
ANNEXE D : PROGRAMME D'INSPECTION ET DE RETRAITEMENT DES POTEAUX (SUIVI DE LA DÉCISION D-2013-037) 31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coûts de distribution et services à la clientèle (M$)..... 5
Tableau 2 : Charge d'exploitation (M$) 6
Tableau 3 : Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers (M$)..... 9
Tableau 4 : Coût de retraite (M$).....11
Tableau 5 : Dépense de mauvaises créances (M$) 14
Tableau 6 : DMC et taux de la DMC sur les ventes 2009-2015 15
Tableau 7 : Éléments spécifiques (M$).....16
Tableau 8 : Évolution des éléments reclassés aux activités de base (M$).....18

ÉVOLUTION DES COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE

Le tableau 1 présente le détail des coûts de distribution et services à la clientèle :

Tableau 1 :
Coûts de distribution et services à la clientèle (M$)

Description	Année historique 2013	2014		Année témoin 2015	Variation	
		D-2014-037 (incluant reclassements)	Année de base		*2015 vs D-2014-037 (incluant reclassements)*	
					$	*%*
Charges d'exploitation	**1 245,0**	**1 318,6**	**1 330,2**	**1 353,1**	**34,5**	**2,6**
Charges brutes directes	1 016,6	1 110,4	1 095,0	1 132,6	22,2	2,0
Masse salariale	*682,3*	*734,7*	*716,8*	*695,3*	*-39,4*	-5,4
Autres charges directes	*389,5*	*421,8*	*427,9*	*483,8*	*62,0*	14,7
Récupération de coûts	*-55,2*	*-46,1*	*-49,7*	*-46,5*	*-0,4*	-0,9
Charges de services partagés	538,2	560,4	565,0	549,3	-11,1	-2,0
Coûts capitalisés	-309,8	-352,2	-329,8	-328,8	23,4	6,6
Autres charges	**968,5**	**1 001,2**	**1 004,3**	**1 080,4**	**79,2**	**7,9**
Achats de combustible	100,8	93,8	93,8	117,3	23,5	25,1
Amortissement et déclassement	773,0	804,9	835,6	863,0	58,1	7,2
Compte d'écarts - Projets majeurs	4,8	0,0	-27,0	27,0	27,0	
Compte d'écarts - Montant à remettre à la clientèle	0,0	1,8	1,8	-1,9	-3,7	-205,6
Taxes	89,9	100,7	100,1	75,0	-25,7	-25,5
Frais corporatifs	**30,9**	**33,5**	**31,2**	**30,8**	**-2,7**	**-8,1**
Frais corporatifs	31,7	32,6	29,8	31,3	-1,3	-4,0
Compte d'écarts - Coût de retraite	-0,8	0,9	1,4	-0,5	-1,4	-155,6
Rendement de la base de tarification et charge de désactualisation	**864,5**	**756,1**	**802,1**	**773,7**	**17,6**	**2,3**
Charge de désactualisation	1,9	1,8	1,6	1,6	-0,2	-11,1
Capitaux empruntés	432,1	450,7	450,0	460,1	9,4	2,1
Capitaux propres	430,5	303,6	350,5	312,0	8,4	2,8
	3 108,9	**3 109,4**	**3 167,8**	**3 238,0**	**128,6**	**4,1**

La présente pièce porte entièrement sur l'analyse des charges d'exploitation. Les autres composantes des coûts de distribution et services à la clientèle sont traitées spécifiquement aux pièces suivantes :

- « Autres charges » : HQD-8, document 6 ;
- « Frais corporatifs » : HQD-8, document 7 ;

- « Rendement de la base de tarification et charge de désactualisation » : HQD-9, document 2 et HQD-4, document 3.1 (taux de rendement).

1. CHARGES D'EXPLOITATION

En 2015, les charges d'exploitation, qui totalisent 1 353,1 M$, sont en hausse de 34,5 M$ par rapport au montant reconnu en 2014. Cette hausse est principalement due à la progression des éléments spécifiques, dont principalement le projet Lecture à distance (LAD) pour 28,3 M$, et à la disposition du compte d'écarts - Pannes majeures pour 18,8 M$. N'eût été de ces deux éléments, les charges d'exploitation pour 2015 auraient été en baisse de 12,6 M$ par rapport au montant reconnu en 2014.

Le Distributeur tient à rappeler que depuis 2008, il a intégré en réduction de ses charges, des gains qui totaliseront 322,1 M$[1] en 2015. Ces gains représentent un montant cumulatif de 283,7 M$ en 2014 auquel s'ajoute l'impact d'une efficience de 38,4 M$ en 2015. L'ampleur des gains ainsi réalisés est significative puisqu'ils se cumulent année après année.

Pour l'analyse de l'évolution des charges d'exploitation, il est important de distinguer la contribution des charges sous le contrôle du Distributeur de celle plus spécifique liée à des charges ponctuelles ou hors de son contrôle direct.

Le tableau 2 présente les composantes des charges d'exploitation par types d'activités.

Tableau 2 :
Charge d'exploitation (M$)

Description	D-2014-037	Reclassements	D-2014-037 (incluant reclassements)	Année de base 2014	Année témoin 2015	Variation 2015 vs D-2014-037 (incluant reclassements)
		LAD et Prestations de travail				
Activités de base du Distributeur	985,3	260,2	1 245,5	1 222,7	1 240,7	-0,4%
Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers	304,7	-260,8	43,9	78,3	39,0	-11,2%
Éléments spécifiques	20,6		20,6	20,6	46,0	123,3%
Disposition du compte d'écarts - Pannes majeures	8,6		8,6	8,6	27,4	218,6%
Charges d'exploitation totales	1 319,2	-0,6	1 318,6	1 330,2	1 353,1	2,6%

Le Distributeur propose, à la section 1.2.2, d'ajouter les prestations de travail à titre d'activités de base avec facteurs d'indexation particuliers. Ainsi, les données de la décision D-2014-037 ont été redressées en conséquence.

De plus, comme demandé par la Régie dans sa décision D-2014-052[2], le retrait des charges inhérentes aux phases 2 et 3 du projet LAD est présenté dans les rubriques respectives. Ceci représente un impact de -0,6 M$ dans les charges d'exploitation puisque les revenus de mise en conformité sont retirés de la rubrique où ils avaient été inclus, soit dans les ventes

[1] Voir HQD-2, document 1, tableau 1.
[2] D-2014-052, paragraphe 18.

d'électricité, plutôt que d'être retirés des charges d'exploitation par le biais du compte d'écarts - Projets majeurs.

Le détail des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et des éléments spécifiques est présenté aux sections 1.2.2. et 1.2.3.

1.1. Activités de base du Distributeur

Respectant la préoccupation de la Régie de limiter la croissance des coûts sous son contrôle en deçà de l'inflation, l'enveloppe de charges d'exploitation pour les activités de base totalise 1 240,7 M$ pour l'année 2015, soit un niveau inférieur au montant des charges reconnues par la décision D-2014-037. Cette enveloppe, dont le calcul est présenté à l'annexe A, permet au Distributeur de couvrir l'ensemble de ses besoins de base desquels ressortent les éléments suivants :

- le facteur de progression combinée des charges de 2,9 % (34,8 M$) en 2015, comparativement à 1,6 % (15,7 M$) en 2014. En 2015, ce facteur tient compte de l'intégration partielle du régime d'intéressement corporatif aux salaires découlant de la signature des nouvelles conventions collectives à la fin 2013. Sans cette intégration, le facteur de progression combinée est de 1,8 % en 2015, soit un taux comparable à celui de 2014. De plus, afin de tenir compte de l'abolition du régime d'intéressement corporatif à compter de 2014 et compenser l'impact de l'intégration du régime d'intéressement aux salaires, le Distributeur a ajusté de 14,0 M$ à la baisse, le point de départ du calcul de l'enveloppe. Le Distributeur tient à rappeler qu'en 2014, aucun ajustement économique n'avait été inclus dans le facteur de croissance des salaires puisque les nouvelles conventions collectives n'étaient pas signées au moment de la préparation du dossier tarifaire ;
- la croissance des activités liées aux nouveaux abonnements, avec un impact à la hausse sur les charges d'exploitation de 9,3 M$ pour 2015. Conformément à la décision D-2012-119[3], le Distributeur a tenu compte d'une proportion de 25 % de coûts fixes.

Ces éléments sont contrebalancés par les éléments suivants :

- des efforts d'amélioration d'efficience visant à produire des gains de l'ordre de 18,3 M$ pour 2015 découlant d'actions de gestion courante. Conformément à la décision D-2014-037[4] de la Régie, le Distributeur a haussé sa cible globale d'efficience 2015 à 1,5 % des charges d'exploitation 2014 ;
- la réalisation de gains supplémentaires de 15,0 M$ en 2015 découlant d'actions structurantes relatives au projet Lecture à distance - Phases 2 et 3. De plus, puisque la décision sur le projet n'avait pas été rendue avant la décision tarifaire, la Régie

[3] D-2012-119, paragraphe 108.
[4] D-2014-037, paragraphe 293.

avait demandé au Distributeur, dans sa décision D-2014-037[5], de retirer des revenus requis 2014 l'impact du projet, dont les gains découlant des actions structurantes. Ainsi, le Distributeur a ajusté le point de départ du calcul de son enveloppe pour tenir compte des gains prévus pour les phases 2 et 3 pour 2014 de 5,1 M$.

Ainsi, pour 2015, la croissance de 30,1 M$ des charges d'exploitation (incluant l'ajustement de -14,0 M$ relatif au régime d'intéressement selon la performance) pour les activités de base est compensée par une efficience totalisant 38,4 M$ (incluant l'ajustement de 5,1 M$ relatif aux gains de 2014).

1.2. Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et éléments spécifiques

1.2.1. Critères d'établissement des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et des éléments spécifiques

Les critères suivants sont utilisés pour déterminer si un nouveau coût doit être retenu comme une activité de base avec facteurs d'indexation particuliers ou comme un élément spécifique :

1. Coût hors du contrôle du Distributeur ;
2. Coût découlant de nouvelles exigences externes telles que lois et obligations de prise en charge de réseaux ;
3. Coût extraordinaire ou lié à de nouvelles activités et n'ayant pas été prévu dans les budgets des années antérieures ;
4. Coût temporaire découlant de projets d'investissements et/ou générant des gains.

De plus, l'élément ne doit pas remplacer des éléments similaires déjà inclus dans les activités courantes afin d'être accepté et doit respecter le seuil minimal de 5 M$ établi par la Régie.

Le Distributeur propose d'ajouter un nouveau critère justifiant l'inclusion d'un coût à titre d'activité de base avec facteurs d'indexation particuliers ou d'élément spécifique, soit « Coût qui ne varie pas selon les facteurs d'indexation utilisés dans la formule paramétrique ». Ce nouveau critère permettra de couvrir les situations où un coût ne remplit pas spécifiquement un des critères déjà établis mais qui concerne un coût qui varie selon des facteurs autres que ceux utilisés dans la formule paramétrique. Sur la base de ce nouveau critère, le Distributeur propose à la section 1.2.2., l'inclusion d'un nouvel élément, « Prestations de travail », à titre d'activité de base avec facteurs d'indexation particuliers.

[5] D-2014-037, paragraphe 146.

1.2.2. Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers

Le tableau 3 présente les activités de base avec facteurs d'indexation particuliers, soit les activités qui sont en lien avec les activités de base du Distributeur mais, qui ne peuvent entrer dans l'enveloppe de base, leur évolution étant fonction de facteurs d'indexation spécifiques :

Tableau 3 :
Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers (M$)

Description	Année historique 2013	D-2014-037 (incluant reclassement)	Année de base 2014	Année témoin 2015	Variation 2015 vs D-2014-037 (incluant reclassement)
Coût de retraite	107,4	154,8	154,8	102,5	-52,3
Stratégie pour la clientèle à faible revenu	17,7	17,8	22,4	25,8	8,0
Mesures de sécurité cybernétique	7,9	7,7	7,7	9,6	1,9
Inspection et retraitement des poteaux de bois	11,1	14,7	13,8	13,8	-0,9
Dépense de mauvaises créances	78,3	75,2	79,6	82,5	7,3
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)	29,4	34,5	29,3	35,0	0,5
Total - Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers (avant reclassement)	**251,8**	**304,7**	**307,6**	**269,2**	**-35,5**
Reclassement provenant des activités de base					
Prestations de travail	-224,2	-260,8	-229,3	-230,2	30,6
Total - Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers reclassés	**-224,2**	**-260,8**	**-229,3**	**-230,2**	
Total - Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers (incluant reclassement)	**27,6**	**43,9**	**78,3**	**39,0**	**-4,9**

Le total des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers en 2015 par rapport au montant reconnu en 2014 présente une diminution de 4,9 M$. Les principaux écarts se situent au niveau du coût de retraite présentant une diminution en 2015 de 52,3 M$ et au niveau du nouvel élément « Prestations de travail » présentant une augmentation de 30,6 M$.

L'annexe B détaille les activités de base avec facteurs d'indexation particuliers par rubriques comptables.

Nouvelle activité de base avec facteurs d'indexation particuliers

Prestations de travail

Le Distributeur a retenu cet élément sous la base du critère 5 proposé à la section 1.2.1, soit « Coût qui ne varie pas selon les facteurs d'indexation utilisés dans la formule paramétrique ». Bien que le taux des prestations de travail varie sous l'effet de la progression combinée des charges (augmentations, progressions salariales et inflation), la variable volume des prestations, soit les heures imputées aux investissements, est directement liée à la planification des travaux effectués aux investissements.

Dans un contexte où les processus de travail, la disponibilité de la main d'œuvre et les facteurs exogènes qui influencent les travaux sur le réseau sont stables, la prévision pluriannuelle des investissements peut présenter un niveau relativement permanent. Dans ce cas, et seulement dans ce cas, la prévision des prestations de travail peut s'inscrire dans un modèle de formule paramétrique.

Au cours des dernières années, l'optimisation des processus de travail et la gestion rigoureuse qu'exerce le Distributeur, combinés aux défis que lui procurent le renouvellement de sa main-d'œuvre et l'influence des facteurs exogènes ont eu pour effet de réduire les heures requises ou disponibles à la réalisation des travaux en investissement, comme expliqué dans les pièces HQD-8, document 5 et HQD-9, document 5[6].

Par conséquent, puisque la formule paramétrique ne permet pas d'intégrer l'ensemble des facteurs cités ci-dessus ayant une incidence sur la prévision des investissements et conséquemment sur les prestations de travail, le Distributeur demande l'introduction de cette nouvelle activité de base avec facteurs d'indexation particuliers de manière à faire évoluer les prestations de travail en fonction de l'évolution des investissements auxquels elles sont intimement liées.

Activités reconnues à titre d'activités de base avec facteurs d'indexation particuliers dans les années antérieures

Coût de retraite

Le tableau 4 détaille le coût de retraite présenté à titre d'activité de base avec facteurs d'indexation particuliers :

[6] Voir HQD-8, document 5, section 3 et HQD-9, document 5, section 2.

Tableau 4 :
Coût de retraite (M$)

Description	Réel 2013					D-2014-037				Année de base 2014					Année témoin 2015			
	Réel 2013 avant la disposition des comptes d'écarts 2011 et 2012 et excluant le compte d'écarts 2013	Disposition du solde résiduel du compte d'écarts 2011 (incluant les intérêts)	Disposition du compte d'écarts 2012 (incluant les intérêts)	Compte d'écarts 2013	Réel 2013	D-2014-037 avant la disposition des comptes d'écarts 2012 et 2013	Disposition du solde résiduel du compte d'écarts 2012 (incluant les intérêts)	Disposition du compte d'écarts 2013 (incluant les intérêts)	D-2014-037	Année de base 2014 avant la disposition des comptes d'écarts 2012 et 2013 et excluant le compte d'écarts 2014	Disposition du solde résiduel du compte d'écarts 2012 (incluant les intérêts)	Disposition du compte d'écarts 2013 (incluant les intérêts)	Compte d'écarts 2014	Année de base 2014	Année témoin 2015 avant la disposition des comptes d'écarts 2013 et 2014	Disposition du solde résiduel du compte d'écarts 2013 (incluant les intérêts)	Disposition du compte d'écarts 2014 (incluant les intérêts)	Année témoin 2015
Coût de retraite																		
Masse salariale	141,3	-2,6	8,5	-52,7	94,5	108,8	-9,9	45,8	144,7	90,4	-9,9	45,8	18,4	144,7	107,1	9,0	-19,0	97,1
Charges de services partagés	42,5	1,2	6,6	-14,4	35,9	34,5	-5,3	13,0	42,2	28,0	-5,3	13,0	6,5	42,2	33,2	1,9	-6,7	28,4
Coûts capitalisés	-33,4	0,8	-1,6	11,2	-23,0	-25,6	2,7	-9,2	-32,1	-21,2	2,7	-9,2	-4,4	-32,1	-25,1	-2,4	4,5	-23,0
Total - Coût de retraite	150,4	-0,6	13,5	-55,9	107,4	117,7	-12,5	49,6	154,8	97,2	-12,5	49,6	20,5	154,8	115,2	8,5	-21,2	102,5

Le coût de retraite d'Hydro-Québec s'appuie sur des évaluations actuarielles réalisées périodiquement. L'annexe C présente les composantes du coût de retraite et du coût des autres régimes, ainsi que les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation du coût de retraite.

Le coût de retraite estimé pour l'année de base 2014, excluant le compte d'écarts, est en baisse par rapport au coût réel de 2013. Cette baisse est principalement due à la hausse des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers, plus particulièrement du taux d'actualisation, ainsi qu'à la hausse du rendement prévu de l'actif du régime de retraite pour 2014, étant donné l'augmentation de la valeur de l'actif de 2013 à 2014.

Le coût de retraite estimé pour l'année de base 2014, excluant le compte d'écarts est en baisse par rapport à celui qui a été reconnu pour 2014. Cette baisse est principalement attribuable à l'augmentation de la composante du rendement prévu de l'actif du régime de retraite compte tenu d'une juste valeur de l'actif du régime supérieure à ce qui avait été prévu.

Le coût de retraite estimé pour l'année témoin 2015, excluant le compte d'écarts, est en hausse par rapport à celui estimé pour l'année de base 2014. Cette augmentation est principalement due à la prévision à la baisse des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers, plus particulièrement du taux d'actualisation, ainsi qu'à l'incidence des nouvelles tables de mortalité publiées par l'Institut canadien des actuaires en février 2014. Celle-ci est en partie compensée par la hausse du rendement prévu de l'actif du régime de retraite pour 2015, étant donné l'augmentation de la valeur de l'actif de 2014 à 2015.

Conformément à la décision D-2014-037[7] de la Régie, le Distributeur confirme qu'il poursuit ses efforts afin de contrôler les coûts associés aux régimes de retraite. Selon l'évaluation actuarielle de capitalisation la plus récente, soit celle du 31 décembre 2013, le surplus de capitalisation est de 2 451 M$ dégageant un ratio de capitalisation de 115,1 %. L'actif détenu par la Caisse de retraite est suffisant pour couvrir les rentes futures.

Dans sa décision D-2014-037[8], la Régie demande au Distributeur de présenter, à compter du présent dossier tarifaire, l'impact sur les revenus requis de la mise en place de façon progressive d'un partage 50-50 du coût du service courant du régime de retraite. En 2015, cela devrait se traduire par une baisse du coût de retraite d'environ 5 M$ pour le Distributeur, correspondant à une augmentation de 1 % des cotisations des employés[9].

Stratégie pour la clientèle à faible revenu

Dans un souci de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle à faible revenu, le Distributeur a allégé la procédure des ententes personnalisées afin de rejoindre un plus grand nombre de clients. Une analyse des produits offerts à cette clientèle est en cours pour

[7] D-2014-037, paragraphe 302.
[8] D-2014-037, paragraphe 245.
[9] Voir HQD-8, document 2, tableau 6.

déterminer si l'offre actuelle visant à faciliter le paiement régulier de la facture d'électricité est optimale.

En 2013, 66 913 ententes de paiement adaptées à la capacité de paiement des clients à faible revenu ont été conclues. Les efforts requis par la stratégie du Distributeur pour cette clientèle sont en grande partie reliés à l'entente personnalisée qui offre un soutien financier aux clients à faible revenu. Cette solution a poursuivi sa croissance, mais à un rythme moins élevé qu'en 2011 et en 2012. En 2013, 19 232 de ces ententes ont été octroyées, en hausse de 30 % par rapport à l'année précédente. Les efforts d'optimisation du processus, amorcés en 2012-2013, se poursuivent en 2014-2015 afin d'absorber la charge de travail liée à la hausse prévue du volume d'ententes à traiter, tout en préservant l'intégrité du service et l'équité envers la clientèle visée.

Les autres pistes de solutions de la Stratégie pour la clientèle à faible revenu nécessitent moins de ressources financières. Elles comprennent entre autres, des campagnes promotionnelles préventives et la formation des employés en lien avec la clientèle ciblée. Ces pistes contribuent notamment à faciliter l'identification des clients à faible revenu afin de leur offrir les services et programmes appropriés pour prévenir des problèmes d'endettement auprès du Distributeur. À cet effet, les efforts déployés en 2013 ont permis de maintenir une bonne identification de la clientèle ciblée.

Par ailleurs, le Distributeur continue de travailler avec les associations de consommateurs au moyen de la Table de travail « Associations de consommateurs et Recouvrement HQD » et le Groupe de travail « Ménages à faible revenu – HQD et Groupes du milieu ». Ce groupe de travail effectue le suivi des pistes de solution déposées à la Régie en 2007. À cet effet, un suivi par secteur d'activité des pistes de solution du groupe de travail retenues par le Distributeur, a été présenté au dossier R-3854-2013[10].

Un montant de 17,8 M$ a été reconnu par la Régie pour 2014. La hausse du nombre de radiations liées aux ententes personnalisées amène le Distributeur à présenter un montant de 22,4 M$ pour l'année de base 2014 et un montant de 25,8 M$ pour l'année témoin 2015, hausse découlant en partie de la mise en œuvre de ces pistes.

Mesures de sécurité cybernétique

En 2015, seuls des coûts récurrents sont prévus relativement au programme de sécurité des technologies de l'information et des communications d'entreprise. L'augmentation des coûts en 2015 par rapport au montant reconnu par la Régie est due à la hausse de l'amortissement en lien avec la mise en place du programme inclus dans les charges de services partagés du groupe Technologie.

Inspection et retraitement des poteaux de bois

En 2015, le Distributeur poursuivra son programme d'inspection et de retraitement des poteaux pour un montant de 13,8 M$ comparativement au montant reconnu par la Régie de

[10] R-3854-2013, HQD-7, document 1, pages 35 à 38.

14,7 M$. La prévision du volume annuel de poteaux à inspecter est maintenue à 180 000 poteaux.

Conformément à la décision D-2013-037[11], le Distributeur présente, à l'annexe D, un bilan du déploiement de son programme d'inspection et de retraitement des poteaux de bois permettant de valider les résultats attendus, soit le prolongement de la vie technique des poteaux sur une période de 7 à 10 ans.

Dépense de mauvaises créances

Le tableau 5 détaille la dépense de mauvaises créances (DMC).

Tableau 5 :
Dépense de mauvaises créances (M$)

	Année historique 2013	D-2014-037	Année de base 2014	Année témoin 2015
Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers	**92,9**	**89,8**	**99,0**	**105,2**
Stratégie pour la clientèle à faible revenu (radiations)	14,6	14,6	19,4	22,7
Dépense de mauvaises créances	78,3	75,2	79,6	82,5
Clientèle régulière (résidentielle, commerciale et affaires)	76,1	73,0	80,6	80,2
Autres	2,2	2,2	(1,0)	2,3
Total de la dépense de mauvaises créances	**92,9**	**89,8**	**99,0**	**105,2**

Dans sa décision D-2013-037[12], la Régie approuve une nouvelle méthode d'établissement de la DMC basée sur un taux variable de mauvaises créances appliqué aux ventes et demande, pour plus de précisions, d'utiliser deux taux de DMC, soit un taux pour la clientèle résidentielle et un autre taux pour la clientèle commerciale et affaires.

Considérant que les radiations pour la clientèle à faible revenu, au même titre que les autres radiations, doivent faire partie du calcul du taux de DMC sur les ventes afin de bien saisir l'impact des cycles économiques sur l'endettement des clients et ce, quelle que soit leur situation économique, le Distributeur propose de présenter dorénavant la DMC et le taux de DMC en y incluant les radiations pour la clientèle à faible revenu.

Le tableau 6, illustre la DMC et le taux de DMC sur la période 2009 à 2015. Les données des années historiques et de la décision D-2014-037 ont été retraitées afin de tenir compte de la modification proposée.

[11] D-2013-037, paragraphe 299.
[12] D-2013-037, paragraphes 310 et 312.

Tableau 6 :
DMC et taux de la DMC sur les ventes 2009-2015

	Année historique					D-2014-037	Année de base 2014	Année témoin 2015
	2009	2010	2011	2012	2013			
En (M$)								
Ventes clientèle résidentielle	4 484	4 287	4508	4451	4825	4 945	5 205	5 226
Ventes clientèle commerciale et affaires	3 203	3 184	3220	3208	3328	3 440	3 456	3 615
Ventes	**7 687**	**7 471**	**7728**	**7659**	**8153**	**8 385**	**8 661**	**8 841**
Dépense de mauvaises créances résidentielle	58,8	111,7	71,7	73,5	84,1	78,9	93,1	95,7
Dépense de mauvaises créances commerciale et affaire	10,4	7,8	11,9	8,2	6,6	8,7	6,9	7,2
Dépense de mauvaises créances	**69,2**	**119,5**	**83,6**	**81,7**	**90,7**	**87,6**	**100,0**	**102,9**
Taux de la dépense de mauvaises créances résidentielle (%)	1,3%	2,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,6%	1,8%	1,8%
Taux de la dépense de mauvaises créances commerciale et affaires (%)	0,3%	0,2%	0,4%	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%
Taux de la dépense de mauvaises créances (%)	**0,90%**	**1,60%**	**1,08%**	**1,07%**	**1,11%**	**1,04%**	**1,15%**	**1,16%**

Pour l'année 2015, le Distributeur estime que le taux de DMC sur les ventes pour la clientèle commerciale et affaires diminuera de 0,1 % par rapport au taux reconnu dans la décision D-2014-037. Cependant, pour la clientèle résidentielle, le Distributeur évalue à 1,8 % le taux de DMC sur les ventes, soit une augmentation de 0,2 % comparativement au taux reconnu pour 2014. Cette hausse s'explique par l'effet des températures froides de l'hiver 2013-2014 ainsi que par la hausse tarifaire accordée pour l'année 2014. En effet, ces deux facteurs exercent une pression sur le taux de DMC pour l'année de base 2014 et pour l'année témoin 2015 et un risque supplémentaire sur le recouvrement des comptes à recevoir de la clientèle résidentielle.

Dans le cadre de la décision D-2013-037[13], la Régie encourage le Distributeur à considérer l'offre des intervenants et les propositions présentées, dont la promotion du MVE, la flexibilité sur les ententes de paiement et l'utilisation de nouvelles technologies, telles que, par exemple, celles découlant du projet LAD.

Ainsi, pour 2015-2016, le Distributeur intensifiera la promotion du MVE par des campagnes de communication ciblées. Grâce à un nouvel outil de *l'Espace client*, les clients abonnés au service MVE pourront suivre tout au long de l'année leur consommation et ajuster au besoin le montant de leur mensualité afin d'éviter d'avoir un solde à payer au moment de la révision annuelle. De plus, ils pourront s'inscrire à une alerte qui leur sera envoyée lors de dépassement. D'autre part, le Distributeur saisit les opportunités afin de sensibiliser les clients aux facteurs influençant la consommation d'électricité, par exemple, par l'émission d'avis en lien avec la température dans le cas d'un l'hiver froid ou par des conseils sur le site Internet d'Hydro Québec, comme ceux diffusés lors de l'hiver dernier.

De nouvelles fonctionnalités dans *l'Espace client* du site Internet permettront aux clients de prendre une entente de paiement en libre-service sous certaines conditions, de suivre leurs coûts d'électricité et de consulter certaines informations dans le but de mieux comprendre et de mieux gérer leur consommation et leur offriront la possibilité de s'inscrire aux alertes courriels pour différents avis de rappel. L'automatisation du libre-service aura pour bénéfice

[13] D-2013-037, paragraphe 644.

de raccourcir les délais de rebranchement de clients ayant subi une interruption de service. Quant aux propriétaires et gestionnaires d'unités de location, ils auront accès dès l'automne 2014 à un nouveau portail qui leur permettra de gérer la responsabilité de la facture d'électricité entre les locations.

En ce qui concerne les stratégies de recouvrement, le Distributeur poursuit ses réflexions dans le but d'être plus efficace et de maximiser le remboursement de la dette.

Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)

En 2015, les charges relatives au PGEÉ s'élèvent à 35,0 M$, soit l'équivalent du montant reconnu en 2014. La révision du budget 2014 ainsi que le budget 2015 sont présentés respectivement aux sections 2 et 3 de la pièce HQD-10, document 1. Le tableau A-1 de cette même pièce présente les portions charges et investissements de ces budgets pour les différents programmes.

1.2.3. Éléments spécifiques

Le tableau 7 présente les éléments spécifiques qui regroupent les coûts relatifs aux activités ne faisant pas partie des activités de base du Distributeur et les coûts relatifs aux projets supérieurs à 10 M$. L'annexe B détaille quant à elle les éléments spécifiques par rubriques comptables.

Tableau 7 :
Éléments spécifiques (M$)

Description	Année historique 2013	D-2014-037	Année de base 2014	Année témoin 2015	Variation 2015 vs D-2014-037
Électrification du transport collectif	0,2	1,0	0,9	0,5	-0,5
Automatisation du réseau	7,0	7,3	5,6	4,9	-2,4
Optimisation des systèmes clientèles (Migration majeure SIC)	3,2	1,7	1,7	1,7	0,0
Lecture à distance - Phase 1	22,7	10,6	12,4		-10,6
Lecture à distance - Phases 2 et 3				38,9	38,9
Total - Éléments spécifiques	**33,1**	**20,6**	**20,6**	**46,0**	**25,4**

L'augmentation des éléments spécifiques en 2015 par rapport au montant reconnu en 2014 est attribuable aux phases 2 et 3 du projet LAD.

Nouvel élément spécifique

LAD – Phases 2 et 3

Le Distributeur rappelle que le projet LAD dans son ensemble vise le remplacement de 3,8 millions de compteurs par des compteurs de nouvelle génération et la mise en place des

technologies de l'information d'une infrastructure de mesurage avancé. Les phases 2 et 3 du projet, autorisées par la Régie dans sa décision D-2014-101, représentent la poursuite du plan de remplacement des compteurs amorcé par la phase 1.

Le Distributeur retient ce projet en tant qu'élément spécifique sur la base du critère 4 « Coût temporaire découlant de projet d'investissements et/ou générant des gains » au même titre que pour la phase 1 du projet.

Le montant de 38,9 M$ présenté à titre d'élément spécifique pour les phases 2 et 3 du projet est composé des éléments suivants :

- 31,7 M$ relatifs aux charges de l'année 2015, dont 2,7 M$ pour les coûts de relève dans le cadre de l'option de retrait ;
- 7,2 M$ relatifs à la disposition des coûts du compte d'écarts des phases 2 et 3 du projet, comme présenté à la pièce HQD-9, document 7[14].

Éléments spécifiques reconnus dans les années antérieures

Électrification du transport collectif

Les études ou projets déjà entamés depuis 2012 se poursuivront en 2015. Tout comme pour les études présentement en cours, le Distributeur continuera de participer activement à titre de partenaire aux études des projets.

Dans le budget 2014-2015, le gouvernement du Québec souhaite qu'Hydro-Québec contribue au développement de projets de transport collectif électrique en soutenant financièrement les sociétés de transport. Cependant, des modifications législatives à cet effet sont nécessaires pour la mise en place de cette mesure. Par conséquent, aucun montant relatif à cette mesure n'a été intégré au présent dossier.

Automatisation du réseau

En 2013, le Distributeur a complété le Programme d'automatisation du réseau de distribution avec un total de 3 591 équipements télécommandés. En 2015, des coûts d'exploitation récurrents de 4,9 M$ sont prévus. Une reclassification de cet élément spécifique dans les activités de base sera soumise à la Régie lorsque la stabilité des coûts sera constatée sur une période de deux années réelles consécutives.

Optimisation des systèmes clientèles (OSC)

En 2015, des coûts récurrents de 1,7 M$ sont prévus pour l'exploitation des systèmes par le groupe Technologie. Le Distributeur prévoit soumettre une reclassification de cet élément dans ses activités de base lorsque la stabilité des coûts sera constatée sur une période de deux années réelles consécutives.

[14] Voir HQD-9, document 7, section 11.

1.2.4. Reclassement vers les activités de base et suivi

Le Distributeur ne demande aucune reclassification des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers ou des éléments spécifiques vers les activités de base en 2015.

Conformément à la décision D-2012-024[15], le Distributeur présente le suivi des éléments ayant été reclassés vers la rubrique « Activités de base » :

Tableau 8 :
Évolution des éléments reclassés aux activités de base (M$)

Description	Année historique 2013	D-2014-037	Année de base 2014	Année témoin 2015	Variation 2015 vs D-2014-037
Élément reclassé en 2013					
Programme spécial visant à contrer la subtilisation d'énergie (excluant la DMC)	5,1	5,2	5,3	5,3	0,1
Total	**5,1**	**5,2**	**5,3**	**5,3**	**0,1**

1.3. Disposition du compte d'écarts - Pannes majeures

Conformément aux modalités de disposition reconnues par la Régie dans sa décision D-2013-037[16], le Distributeur dispose du compte d'écarts relatif aux pannes majeures aux revenus requis 2015 pour un montant de 27,4 M$. Cet écart est constitué de 25,4 M$ représentant l'excédent sur le seuil de 16 M$ du coût des pannes majeures pour l'année 2013, auquel s'ajoutent des intérêts de 0,2 M$ pour 2013 et 1,8 M$ pour 2014, comme présenté à la pièce HQD-9, document 7[17].

[15] D-2012-024, paragraphe 347.
[16] D-2013-037, paragraphe 136.
[17] Voir HQD-9, document 7, section 9.

ANNEXE A :

ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DES CHARGES D'EXPLOITATION LIÉE AUX ACTIVITÉS DE BASE

Tableau A-1 :
Établissement de l'enveloppe des charges d'exploitation
liées aux activités de base (M$)

	Année témoin 2015
Enveloppe des charges d'exploitation - D-2014-037 (incluant reclassements) (selon tableau 2)	**1 245,5**
Élément de conciliation	
- Rendement des fournisseurs	**-7,6**
Autres ajustements	
- Régime d'intéressement corporatif	-14,0
- Gains 2014 du Projet LAD - Phases 2 et 3	-5,1
	-19,1
Charges d'exploitation pour établissement de l'enveloppe	**1 218,8**
Démarche de planification	
Facteur de progression combiné des charges de 2,9 %	34,8
Gains d'efficience - Actions de gestion courante (cible de 1,5 %)	-18,3
Gains découlant d'actions structurantes - Projet LAD	-15,0
Facteur de croissance des activités liés aux nouveaux abonnements	9,3
	10,8
Élément de conciliation	
+ Rendement des fournisseurs	**11,1**
Enveloppe des charges d'exploitation - Année témoin 2015	**1 240,7**

Le Distributeur rappelle qu'il établit sa cible budgétaire à partir de l'enveloppe de charges d'exploitation liée à ses activités de base qui a été reconnue par la Régie pour l'année précédente, et qu'il vise à maintenir la croissance de ses charges à un niveau en deçà de l'inflation. Ainsi, pour 2015, l'enveloppe des charges d'exploitation est en baisse de 0,4 % par rapport au montant reconnu en 2014.

ANNEXE B :

ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS ET ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

	Année historique 2013 (en millions de dollars)												
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers							Éléments spécifiques					Total
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cyber-nétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	PGEÉ	Prestations de travail	Transport collectif	Automatisa-tion du réseau	OSC	LAD Phase 1	LAD Phases 2 et 3	
Charges d'exploitation	**107,4**	**17,7**	**7,9**	**11,1**	**78,3**	**29,4**	**-224,2**	**0,2**	**7,0**	**3,2**	**22,7**	**0,0**	**60,7**
Charges brutes directes	**94,5**	**16,3**	**0,0**	**11,0**	**78,3**	**18,9**	**0,0**	**0,1**	**2,4**	**0,9**	**30,3**	**0,0**	**252,7**
Masse salariale													
Masse salariale	*141,3*	*1,6*		*0,3*		*5,0*			*2,0*	*0,9*	*15,5*		*166,6*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*-46,8*												*-46,8*
Autres charges directes													
Dépenses de personnel et indemnités											*0,5*		*0,5*
Services professionnels et autres		*0,1*		*10,6*		*13,1*		*0,1*			*0,4*		*24,3*
Mauvaises créances		*14,6*			*78,3*								*92,9*
Comptes à recevoir, intérêts et autres											*3,6*		*3,6*
Compte d'écarts - Projets majeurs											*9,2*		*9,2*
Stock, achats, locations et autres				*0,1*		*0,8*			*0,4*		*1,1*		*2,4*
Charges de services partagés	**35,9**	**1,4**	**7,9**	**0,1**	**0,0**	**10,1**	**0,0**	**0,1**	**4,6**	**2,3**	**10,4**	**0,0**	**72,8**
Charges de services partagés	*42,5*	*1,4*	*7,9*	*0,1*		*10,1*		*0,1*	*4,6*	*2,3*	*10,4*		*79,4*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*-6,6*												*-6,6*
Coûts capitalisés	**-23,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,4**	**-224,2**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**-18,0**	**0,0**	**-264,8**
Coûts capitalisés	*-33,4*						*-224,2*				*-19,1*		*-276,7*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*10,4*												*10,4*
Gestion de matériel						*0,4*					*1,1*		*1,5*

	D-2014-037[1] (en millions de dollars)												
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers							Éléments spécifiques					Total
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cyber-nétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	PGEÉ	Prestations de travail	Transport collectif	Automatisa-tion du réseau	OSC	LAD Phase 1	LAD Phases 2 et 3	
Charges d'exploitation	**154,8**	**17,8**	**7,7**	**14,7**	**75,2**	**34,5**	**-260,8**	**1,0**	**7,3**	**1,7**	**10,6**	**0,0**	**64,5**
Charges brutes directes	**144,7**	**16,4**	**0,0**	**14,7**	**75,2**	**24,0**	**0,0**	**0,0**	**3,0**	**0,0**	**12,1**	**0,0**	**290,1**
Masse salariale													
Masse salariale	*108,8*	*1,6*		*0,3*		*4,0*			*2,3*		*6,6*		*123,6*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*35,9*												*35,9*
Autres charges directes													
Dépenses de personnel et indemnités									*0,1*		*0,4*		*0,5*
Services professionnels et autres		*0,2*		*14,4*		*19,6*			*0,1*		*4,9*		*39,2*
Mauvaises créances		*14,6*			*75,2*								*89,8*
Comptes à recevoir, intérêts et autres						*0,4*							*0,4*
Compte d'écarts - Projets majeurs													*0,0*
Stock, achats, locations et autres									*0,5*		*0,2*		*0,7*
Charges de services partagés	**42,2**	**1,4**	**7,7**	**0,0**	**0,0**	**9,8**	**0,0**	**1,0**	**4,3**	**1,7**	**7,1**	**0,0**	**75,2**
Charges de services partagés	*34,5*	*1,4*	*7,7*			*9,8*		*1,0*	*4,3*	*1,7*	*7,1*		*67,5*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*7,7*												*7,7*
Coûts capitalisés	**-32,1**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,7**	**-260,8**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**-8,6**	**0,0**	**-300,8**
Coûts capitalisés	*-25,6*						*-260,8*				*-8,6*		*-295,0*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*-6,5*												*-6,5*
Gestion de matériel						*0,7*							*0,7*

[1] Incluant l'ajustement organisationnel mentionné à la pièce HQD-1, document 3, page 5.

	Année de base 2014 (en millions de dollars)												
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers							Éléments spécifiques					Total
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cyber-nétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	PGEÉ	Prestations de travail	Transport collectif	Automatisa-tion du réseau	OSC	LAD Phase 1	LAD Phases 2 et 3	
Charges d'exploitation	**154,8**	**22,4**	**7,7**	**13,8**	**79,6**	**29,3**	**-229,3**	**0,9**	**5,6**	**1,7**	**12,4**	**0,0**	**98,9**
Charges brutes directes	**144,7**	**21,1**	**0,0**	**13,8**	**79,6**	**18,8**	**0,0**	**0,0**	**1,3**	**0,0**	**16,6**	**4,2**	**300,1**
Masse salariale													
Masse salariale	*90,4*	*1,5*		*0,3*		*3,8*			*0,9*		*10,7*	*12,6*	*120,2*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*54,3*												*54,3*
Autres charges directes													
Dépenses de personnel et indemnités						*0,1*					*0,5*	*0,4*	*1,0*
Services professionnels et autres		*0,2*		*13,5*		*14,5*					*0,4*	*0,4*	*29,0*
Mauvaises créances		*19,4*			*79,6*								*99,0*
Comptes à recevoir, intérêts et autres											*4,1*	*2,6*	*6,7*
Compte d'écarts - Projets majeurs												*-12,5*	*-12,5*
Stock, achats, locations et autres						*0,4*			*0,4*		*0,9*	*0,7*	*2,4*
Charges de services partagés	**42,2**	**1,3**	**7,7**	**0,0**	**0,0**	**9,6**	**0,0**	**0,9**	**4,3**	**1,7**	**6,5**	**6,7**	**80,9**
Charges de services partagés	*28,0*	*1,3*	*7,7*			*9,6*		*0,9*	*4,3*	*1,7*	*6,5*	*6,7*	*66,7*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*14,2*												*14,2*
Coûts capitalisés	**-32,1**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,9**	**-229,3**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**-10,7**	**-10,9**	**-282,1**
Coûts capitalisés	*-21,2*						*-229,3*				*-11,4*	*-11,7*	*-273,6*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*-10,9*												*-10,9*
Gestion de matériel						*0,9*					*0,7*	*0,8*	*2,4*

	Année témoin 2015 (en millions de dollars)												
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers							Éléments spécifiques					Total
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cyber-nétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	PGEÉ	Prestations de travail	Transport collectif	Automatisa-tion du réseau	OSC	LAD Phase 1	LAD Phases 2 et 3	
Charges d'exploitation	**102,5**	**25,8**	**9,6**	**13,8**	**82,5**	**35,0**	**-230,2**	**0,5**	**4,9**	**1,7**	**0,0**	**38,9**	**85,0**
Charges brutes directes	**97,1**	**24,4**	**0,0**	**13,8**	**82,5**	**24,4**	**0,0**	**0,0**	**1,3**	**0,0**	**0,0**	**54,2**	**297,7**
Masse salariale													
Masse salariale	*107,1*	*1,5*		*0,3*		*3,6*			*0,9*			*33,6*	*147,0*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*-10,0*												*-10,0*
Autres charges directes													
Dépenses de personnel et indemnités						*0,1*						*1,0*	*1,1*
Services professionnels et autres		*0,2*		*13,5*		*19,7*						*0,8*	*34,2*
Mauvaises créances		*22,7*			*82,5*								*105,2*
Comptes à recevoir, intérêts et autres						*0,6*						*9,8*	*10,4*
Compte d'écarts - Projets majeurs												*7,2*	*7,2*
Stock, achats, locations et autres						*0,4*			*0,4*			*1,8*	*2,6*
Charges de services partagés	**28,4**	**1,4**	**9,6**	**0,0**	**0,0**	**10,1**	**0,0**	**0,5**	**3,6**	**1,7**	**0,0**	**14,0**	**69,3**
Charges de services partagés	*33,2*	*1,4*	*9,6*			*10,1*		*0,5*	*3,6*	*1,7*		*14,0*	*74,1*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*-4,8*												*-4,8*
Coûts capitalisés	**-23,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,5**	**-230,2**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**-29,3**	**-282,0**
Coûts capitalisés	*-25,1*						*-230,2*					*-30,3*	*-285,6*
Compte d'écarts - Coût de retraite	*2,1*												*2,1*
Gestion de matériel						*0,5*						*1,0*	*1,5*

ANNEXE C :

COÛT DE RETRAITE

Tableau C-1 :
Composantes du coût de retraite (M$)

	Réel 2013	D-2014-037	Année de base 2014	Année témoin 2015
Coût des services rendus	379	357	345	419
Frais d'administration	7	7	7	7
Intérêts sur les obligations	829	879	881	908
Rendement prévu des actifs	(718)	(836)	(884)	(927)
Coût des services passés	26	-	-	-
Coût de retraite d'Hydro-Québec	523	407	349	407
Quote-part du Distributeur	141,3	108,8	90,4	107,1

Tableau C-2 :
Hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation du coût de retraite

	Réel 2013	D-2014-037	Année de base 2014	Année témoin 2015
Taux d'actualisation [1]	4,36 %	4,79 %	4,77 %	4,56 %
Taux de croissance des salaires	2,25 %	2,25 %	2,51 %	2,51 %

[1]En vertu des IFRS, le taux d'actualisation sert également au calcul de la composante du rendement prévu des actifs.

Tableau C-3 :
Composantes du coût des autres régimes (M$)

	Réel 2013	D-2014-037	Année de base 2014	Année témoin 2015
Coût des services rendus, incluant les régimes à court terme	48	49	41	44
Intérêts sur les obligations	52	53	52	54
Rendement prévu des actifs	(3)	(3)	(3)	(4)
Perte actuarielle sur les autres avantages à long terme	1	1	1	-
Modifications aux régimes	(49)	-	-	-
Coût des autres régimes d'Hydro-Québec	49	100	91	94
Quote-part du Distributeur	18	30	27	28

ANNEXE D :

PROGRAMME D'INSPECTION ET DE RETRAITEMENT DES POTEAUX

(SUIVI DE LA DÉCISION D-2013-037)

CONTEXTE ET RAPPEL DU PROGRAMME

Conformément à la décision D-2013-037[18], le Distributeur présente un bilan de son programme d'inspection et de retraitement des poteaux de bois, permettant de valider les résultats attendus, soit le prolongement de la vie technique des poteaux sur une période de 7 à 10 ans.

Le retraitement des poteaux de bois consiste à introduire à la base du poteau un produit de retraitement qui a le même effet que le produit de traitement initial, soit d'empêcher la croissance des champignons qui dégradent le bois. Les produits de retraitement protègent la zone plus à risque à la pourriture naturelle pendant une période allant jusqu'à 10 ans après l'introduction du produit de retraitement.

Pour que le processus de putréfaction découlant de la croissance des champignons dans le bois se déclenche et se répande, trois éléments sont requis, à savoir :

- Présence de la matière organique qu'est le bois.
- Suffisamment d'humidité (au-dessus de 25 % normalement)
- Présence d'oxygène

Ces trois facteurs se retrouvent autour de la ligne de sol sur une bande d'environ 30 cm au-dessus du sol et jusqu'à une profondeur typique d'environ 30 à 60 cm. Plus profondément, la concentration d'oxygène est insuffisante. Au-dessus de la ligne de sol, le taux d'humidité commence à être insuffisant. La région autour de la ligne de sol est donc la plus sujette à ce type de dégradation. C'est pourquoi la grande majorité des poteaux déclarés à remplacer sont affectés par la putréfaction naturelle dans la région de la ligne de sol.

ÉVOLUTION DU PROGRAMME

Depuis l'approbation du programme d'inspection et de retraitement des poteaux en mars 2009, le Distributeur a inspecté environ 600 000 poteaux. De ce nombre, environ 2,6 % ont été classés comme devant être remplacés. Selon les informations dont dispose le Distributeur, le taux moyen de remplacement observé dans l'industrie se situe entre 2 % et 3 %. Le Distributeur prévoit compléter d'ici 2020, un premier inventaire du parc correspondant à un total de près de 1,8 million de poteaux. Le volume annuel prévu pour les années 2014 et suivantes est de 180 000 poteaux.

[18] D-2013-037, paragraphe 299.

IMPACT DU PROGRAMME

- **Résultats de l'essai long terme de l'IREQ sur les poteaux**

Afin d'étudier la performance du retraitement, un essai long terme a débuté à l'IREQ en 2002. L'essai consiste en un suivi à long terme sur 36 sections de poteaux plantés dans le sol. Aucune des sections n'a reçu un traitement initial. Lors du plantage initial en 2002, six sections identifiées « sections contrôle » n'ont pas reçu de produit de retraitement. Les 30 autres sections ont reçu des produits différents de retraitement, soit sous forme de tiges solides ou sous forme des membranes externes.

Les analyses réalisées en 2008 et en 2010 ont conclu que les produits de retraitement protègent la zone plus exposée à la pourriture naturelle pendant une période allant jusqu'à 10 ans après l'introduction du produit de retraitement, sachant qu'aucune section n'a reçu un traitement initial.

Durant l'automne 2013, les 36 sections ont été enlevées pour analyse. Les résultats obtenus sont les suivants :

- Les six « sections contrôle » ont été fortement dégradées, au point que ces poteaux auraient été déclarés à remplacer s'ils avaient été en service.
- Des 30 sections ayant reçu un produit de retraitement, 29 se sont retrouvées dans un état qualifié de bon à presque neuf. Un seul des poteaux retraités a démontré une dégradation plus avancée sur une partie, cette situation étant probablement due à l'installation inadéquate du produit de retraitement.

Les figures 1 et 2 donnent un aperçu, après onze années dans le sol, de la différence entre un poteau sans traitement initial ni retraitement, et un poteau sans traitement initial, mais retraité avant sa mise en terre.

Figure 1 :
Section de poteau sans traitement initial ni retraitement

Figure 2 :
Section de poteau sans traitement initial mais avec produit de retraitement

- **Courbe de fin de vie des poteaux de bois du Distributeur**

Depuis 2012, une étude est en cours dans le but d'identifier la courbe de fin de vie naturelle d'un poteau ainsi que les facteurs, naturels ou pas, qui affectent la vie utile de ce dernier. L'étude, qui est faite en collaboration avec Hydro One, a démontré qu'il existe une probabilité de 90 % que le poteau survive jusqu'à 56 ans et une probabilité de 50 % qu'il survive jusqu'à

72 ans. Ces statistiques ont été obtenues après l'analyse de plus de 400 000 poteaux inspectés. Il est à noter qu'hormis le traitement initial, aucun poteau de cette étude n'avait été retraité. La courbe de dégradation démontre qu'avant 30-35 ans, le risque de perte d'un poteau suite à la pourriture naturelle est minime. Progressivement avec le temps, ce risque augmente. En effectuant un retraitement sur le poteau, la progression de la pourriture serait fortement ralentie et augmenterait conséquemment la durée de vie utile du poteau. La figure 3 illustre la courbe de probabilité de fin de vie des poteaux.

Figure 3:
Courbe de probabilité de fin de vie des poteaux de bois du Distributeur[1]

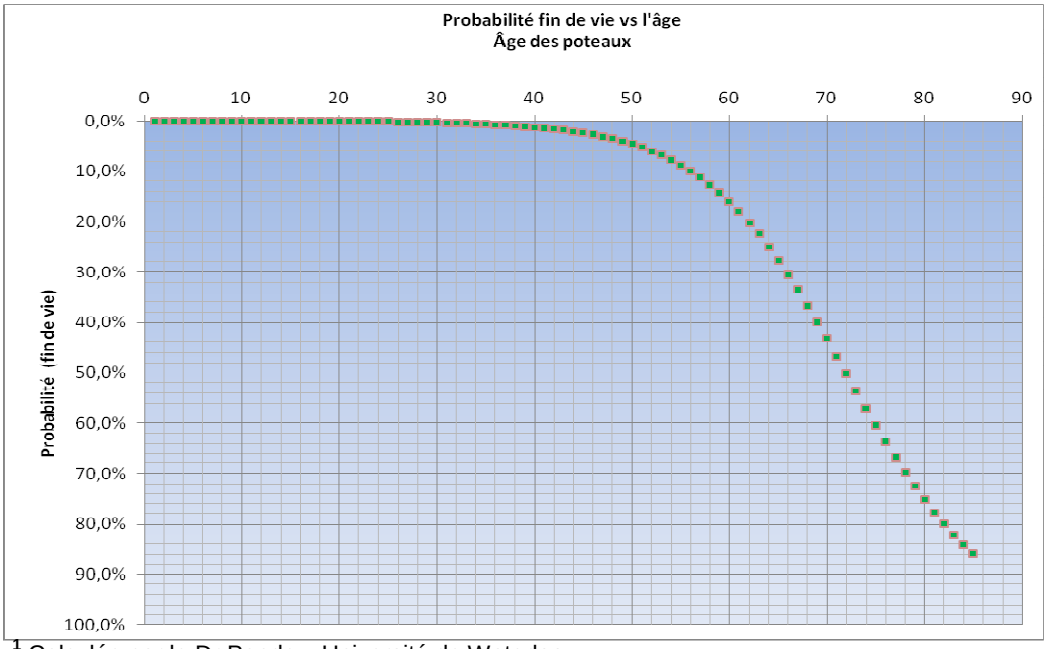

[1] Calculée par le Dr Pandey, Université de Waterloo

Le parc de poteaux de bois du Distributeur est âgé en moyenne de 27 ans. L'état de la recherche dans ce domaine laisse croire que l'effet du retraitement serait amplifié pour des poteaux de 20 à 30 ans. Pour des poteaux plus âgés, donc plus susceptibles d'être déjà affectés par les champignons, l'efficacité du retraitement, bien que positif, ne serait pas optimal. Pour l'instant, le Distributeur anticipe que, pour une bonne proportion de son parc de poteaux, le retraitement permettra de maximiser le bénéfice de l'opération avant même que la pourriture commence à se manifester significativement et donc devrait logiquement contribuer à prolonger la vie utile des poteaux.

Autres types de dommages subis par les poteaux

Selon l'expérience du Distributeur, la pourriture à la base du poteau est responsable d'environ 75 % des remplacements de poteaux. Environ 20 % des autres remplacements de poteaux sont occasionnés par des dommages sévères à la tête (pourriture à la tête, trous de pic-bois, fissuration importante, etc.), alors que le reste des dommages est réparti sur le tronc du poteau (trous de pic-bois, faiblesse interne, etc.).

CONCLUSION

Depuis 2009, le Distributeur a mis en place un programme efficace d'inspection et de retraitement qui a permis jusqu'à présent l'inspection d'environ 600 000 poteaux sur les 1,8 million lui appartenant. Les poteaux situés dans les plus grands centres urbains ont tous été inspectés. Le taux de remplacement de poteaux, à 2,6 %, se situe dans la moyenne de l'industrie.

La connaissance et l'expérience acquise par le Distributeur, à la fois sur les facteurs affectant la durée de vie des poteaux, notamment la pourriture fongique, et sur l'efficacité des produits de traitement initiaux en usine et de retraitement in-situ, lui permettent d'anticiper que le retraitement devrait contribuer à prolonger la vie utile des poteaux. Cependant, à l'heure actuelle, il n'est pas encore en mesure de se prononcer sur la durée exacte de ce prolongement. Le Distributeur poursuivra d'autres analyses dans les années à venir afin de préciser la performance à plus long terme des produits de retraitement et leur impact sur la durée de vie des poteaux : Il pourra alors se prononcer plus précisément sur la durée du prolongement de la vie utile des poteaux suite au retraitement.